

COMMUNIQUÉ DE LA SCC

Évolution de nos documents généalogiques

En mai 2011, de nouveaux documents généalogiques destinés à mettre en valeur le travail effectué par les éleveurs, les clubs de race et la SCC ont été mis en place. Soucieux de préserver les éléments de valorisation de notre cheptel, nous avons distingué tant au niveau de l'inscription au LOF après la naissance que pour les sujets confirmés, 2 types de documents complémentaires :

- le Certificat de Naissance et le Pedigree élaborés à partir du LOF et ne contenant que les éléments d'identification immuables tout au long de la vie d'un sujet,

- Le Certificat de Performance des Ascendants et le Certificat de Qualification des Reproducteurs réalisés à partir du Livre d'Élevage de la SCC et comportant, en plus de l'identification, toutes les informations relatives à la cotation, à l'ADN, à la santé et aux performances, qui valorisent un géniteur.

Comme nous nous y étions engagés lors de la dernière AG, un bilan relatif à la mise en place de ces nouveaux documents généalogiques a été réalisé fin 2011 et début 2012 auprès des éleveurs et des clubs de race. Cette concertation a mis en lumière 2 voies d'amélioration :

1 – Mention nominative de tous les titres de champion de conformité au standard et de travail des pays étrangers,

2 – Regroupement de tous les éléments du Certificat de Naissance et du Certificat de Performance des Ascendants dans un même document et de tous les éléments du Pedigree et du Certificat de Qualification des Reproducteurs également dans un seul document.

Cette aspiration quasi unanime des éleveurs et des clubs de race a été bien comprise et, sur proposition de la Commission Elevage, le comité a décidé, lors de sa réunion du 21 février dernier, d'engager les modifications informatiques permettant de satisfaire ces demandes au plus tôt.

Les aménagements nécessaires sont en cours et, moyennant certaines précautions destinées à préserver tout le travail effectué depuis des années par les éleveurs, les clubs de race et la SCC pour valoriser notre cheptel, nous éditerons, à partir de fin avril, des Certificats de Naissance et des Pedigrees « enrichis ». Ces documents seront réalisés à partir des éléments d'identification contenus dans le LOF et des données de valorisation enregistrés dans notre Livre d'Élevage.

Parallèlement, sur les formulaires de demande de confirmation et de demande d'inscription, l'option relative à la demande des Certificats de Performance des Ascendants ou Certificats de Qualification des Reproducteurs sera supprimée. Par souci de simplification, le prix des Certificats de Naissance et des Pedigrees comportant tous les éléments de valorisation des Certificats de Performance des Ascendants et Certificats de Qualification des Reproducteurs sera uniformisé à 25 €. Le tarif des duplicata restera inchangé.

Pour aider les éleveurs et valoriser leur travail, les recettes liées à la généralisation du prix de 25 € tant pour les Certificats de Naissance que pour les Pedigrees permettra de développer nos actions de promotion du chien de race.

Cordialement,

Michel MOTTET
Secrétaire Général de la SCC